

Communiqué de presse le 27 mai 2015

Le passage au test immunologique : une nouvelle étape dans le dépistage du cancer colorectal

En France, le cancer colorectal est un véritable enjeu de santé publique. Il s'agit du 3ème cancer le plus fréquent et du 2ème le plus meurtrier, avec 42 000 nouveaux cas et plus de 17 000 décès chaque année. Détecté à un stade précoce, il peut être guéri dans 9 cas sur 10.

Sur la période 2013-2014, le taux de participation national au dépistage organisé avec l'ancien test (Hemoccult II®) était de 30% et de 37,2 % en Indre-et-Loire (Données InVs). Comparée à l'objectif européen de 45 %, la participation à ce dépistage reste encore insuffisante.

Avec les nombreux avantages du test immunologique (voir encadré « les « plus » du test immunologique »), la participation de la population cible (hommes et femmes de 50-74 ans à risque moyen) pourrait augmenter de 10 à 15 points.

L'arrivée de ce test est donc l'occasion d'impulser un nouveau souffle au programme de dépistage !

Les « plus » du test immunologique :

- Plus simple : un seul prélèvement (au lieu de 6) et un test plus ergonomique,
- Deux fois plus performant pour la détection des cancers et 2.5 fois plus pour les adénomes avancés,
- Plus fiable : une lecture automatisée et un ajustement possible du seuil de positivité.



crédits photos Inca

Début juin, le Centre de Coordination des Dépistages des Cancers va commencer à envoyer les nouvelles invitations afin de consulter son médecin traitant pour la remise du nouveau test. En Indre-et-Loire, 175 000 personnes âgées de 50 à 74 ans sont concernées par le dépistage organisé du cancer colorectal.

Le médecin traitant est un acteur essentiel dans la lutte contre le cancer colorectal. Il remet le test de dépistage, informe et sensibilise les patients sur les bénéfices majeurs d'un dépistage précoce et régulier. Il évalue également le niveau de risque de chaque individu et l'oriente vers le dépistage ou le suivi médical le plus approprié.

